

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bélâbre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur LAROCHE Laurent Maire de Bélâbre.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2014

Présents : Laroche Laurent, Maire, Suzanne Marchand, Alain Nevière, Laurence Baritaud, Brulon Annie, Paul Jeanneau, Vincent Manteau, Sylviane Ouvrard, Stéphane Léonard, Marie-Jeanne Maillochon, Jean-Marc Pouget, Mireille Rocher, Sandra Dubos.

Absents excusés : Florian Chiron, Jacques Martinaud

Secrétaires de Séance : Annie Brulon, Sandra Dubos

Ordre du jour :

Travaux Mairie – La Basse Cour,
Camping – Baignade – Office de Tourisme,
Circulation,
Commission des Finances,
Questions diverses.

Travaux Mairie :

Une nouvelle rencontre avec Monsieur Coutant Architecte, doit avoir lieu afin de finaliser les dossiers et faire les demandes de financement. Monsieur Louis Pinton Président du Conseil Général et Sénateur, avait accordé 10 000 € sur sa réserve parlementaire. Suite à la nouvelle élection des sénateurs, celui-ci a précisé que s'il était réélu une augmentation de sa participation serait envisageable.

Travaux Basse Cour :

Une réunion travaux entre Monsieur Coutant Architecte et la commission travaux a eu lieu le jeudi 4 septembre 2014, les travaux devraient commencer le 15 septembre et se terminer le 15 novembre 2014.

Ces travaux consistent en la mise en place de toilettes, le changement de la grande porte et de la petite porte coulissante. Il est demandé de déplacer l'aire de lavage pour les vélos, initialement prévue face à la place de la Basse Cour, à l'arrière du bâtiment, côté parking, à la fois pour des problèmes esthétiques et compte tenu que le problème de la propriété de la place de la Basse Cour n'est toujours pas résolu.

L'inauguration de la nouvelle Basse Cour sera prévue au printemps 2015.

Camping :

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une lettre de doléances rédigée par plusieurs campeurs cet été et déposée chez les commerçants.

Cette lettre met en avant divers points de mécontentement :

Insuffisance de capacité des bornes électriques, machine à laver en panne, lumière à la montée des sanitaires mal programmée, tonte des parcelles avant l'arrivée des campeurs, manque de gaz pour les douches, etc.

Alain Nevière précise qu'il y a eu une accumulation de coïncidences, que certains faits étaient déjà connus (bornes électriques) et qu'il y avait eu du retard dû à des éléments extérieurs (CDC entre autre) dans la résolution des problèmes.

Office de Tourisme :

En ce qui concerne le personnel de l'Office de Tourisme, Laurent Laroche, Alain Nevière, Paul Jeanneau et Suzanne Marchand se sont rencontrés pour définir la mise à disposition du personnel de l'Office de Tourisme. Alain Nevière rappelle que Denis, intérimaire entre l'Office de Tourisme de Bêlâbre et le musée de Prissac est en arrêt maladie depuis un an et que son poste ne peut être remplacé compte tenu de son statut (employé par la CDC), que Catherine Varlan Billois est employée avec un statut handicapé, quant à Agnès Séguy, elle est employée à temps complet à l'Office de Tourisme.

Alain Nevière doit faire un bilan de l'été sur la fréquentation du camping, apparemment en baisse au mois d'août, plusieurs raisons en seraient la cause (mauvais climat, baignade souvent fermée, problèmes économiques, etc.)

Une réunion de la commission tourisme doit avoir lieu au plus tôt, afin de rédiger une réponse à la lettre des campeurs et rencontrer les employées de l'Office de Tourisme.

Plan d'eau :

Monsieur le Maire indique que la baignade a été ouverte seulement 5 semaines pendant l'été, suite à la présence de bactéries dans l'eau. Il précise également que le coût des analyses est de 170 € chaque semaine et que les employés communaux sont mobilisés régulièrement pour assainir l'eau de la baignade. Il explique qu'il est en relation avec Monsieur Blanchard de l'ARS pour trouver une solution à ce problème de bactéries. Monsieur Blanchard a précisé que les normes de recherche de bactéries avaient évolué et que le plan d'eau précédemment considéré comme « naturel » est maintenant classé en plan d'eau « artificiel » d'où le changement de normes.

Monsieur le Maire propose de rencontrer les Maires dont les communes sont touchées par les mêmes problèmes.

Les services techniques de la commune de Mont-Près-Chambord (où existe un plan d'eau avec forage sur nappe phréatique) sont intéressés par la pollution du plan d'eau de Bélâbre.

Il y aurait la solution de faire un forage sur la source de la Rue, mais le service des eaux de Fontgombault n'est pas d'accord, cette eau sert de secours éventuel.

La question se pose de la continuité de la mise en eau de la baignade l'année prochaine, de plus, cette baignade doit –elle être surveillée ou non (obligation à définir) ? le coût en est de 6000 € TTC.

Laurent Laroche va envoyer un courrier à Monsieur Colin (Président de ADESLI) pour l'avertir des difficultés rencontrées avec la surveillante de baignade cette année.

Circulation

Stationnement poids lourd square Jean Moulin :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'interdiction de stationner sur cette aire (dérogation acceptée ponctuellement pour les forains)

Stop en bas de la rue Aristide Briand :

Paul Jeanneau propose de déplacer le stop à l'intersection de la rue qui va à la Basse Cour, sans toucher au panneau actuel, préciser dessus stop à 20 m et déplacer la bande blanche.

Rue du 10 Juillet :

Laurent Laroche a été interrogé par des agriculteurs afin que la rue soit en sens unique mais dans l'autre sens, reste la question de l'utilité de ce sens unique.

Laurence Baritaud rappelle qu'une bande jaune devait être peinte devant le salon de coiffure, il faut prendre conseil auprès du conseil général.

Rythmes scolaire :

Laurent Laroche, Suzanne Marchand et Sylviane Ouvrard ont assisté à la rentrée scolaire après une réunion préliminaire avec les institutrices des écoles et les animateurs.

En ce qui concerne les rythmes scolaires, le budget 2014 et 2015 est maîtrisé et aucun coût n'est facturé à la commune, un projet éducatif de territoire a été créé. Un partenariat avec Familles Rurales a été engagé pour les activités : arts plastiques et jeux de société, sujets plébiscités par les enfants, une discussion est entamée pour l'activité « Judo », des conventions vont lier les partenaires et les animateurs avec la commune.

Suzanne Marchand présente un tableau reprenant les différentes activités proposées aux enfants ainsi qu'un calendrier y afférent.

Monsieur le Maire remercie Suzanne Marchand pour son implication quant à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et également Sylviane Ouvrard pour son intervention à l'école (sujet sur le don du sang) ainsi que Jacques Martinaud.

D'autres interventions sur le devoir et le droit civique seront menées (Mairie, pompiers, etc...)

La mise en place d'un conseil municipal de jeunes est envisagée.

Suzanne Marchand a participé à la réunion de rentrée des parents d'élèves, 55 familles, 46 étaient présentes.

La 1^{ère} semaine de classe avec les nouveaux rythmes scolaires a été bien perçue par les enfants. Le choix des activités a été fait par classe et non au choix des enfants.

Une charte de fonctionnement a été établie par Laurent Laroche et Suzanne Marchand entre : Parents – Enfants – Municipalité – Education nationale.

Suzanne Marchand procède à la lecture de la dite charte.

Alain Nevière précise qu'à la demande de Laurent Laroche une mutualisation d'idées est engagée sur ce thème par la CDC MOVA.

Laurent Laroche demande que dans le prochain « trait-d'union » un article soit consacré aux activités périscolaires.

CCAS

Un rappel à l'ordre de Madame la Sous-Préfète a démontré, qu'à la lecture des textes, il y avait trop d'élus au CCAS par rapport aux membres extérieurs. Il faut 5 élus. Par conséquent, Florian Chiron et Sandra Dubos, compte tenu de leur activité professionnelle, ont décidé de quitter cette commission. Suzanne Marchand est en charge de solliciter des nouveaux membres extérieurs.

En ce qui concerne le colis de fin d'année, Suzanne Marchand rappelle que le CCAS a décidé d'offrir, pour les plus de 80 ans soit un repas, soit un colis et pour les plus de 70 ans, un repas. Celui-ci est prévu au mois de juin.

Commission des Finances :

La Commission des Finances s'est réunie le 3 septembre à 18 H.

Sur la ligne de trésorerie ouverte à hauteur de 150 000 €, 70 000 € ont été actuellement utilisés avec remboursement qui devra être effectué en 2015.

Actuellement les recettes et dépenses de fonctionnement représentent : 72 % du budget

Les recettes et dépenses d'investissement représentent : 28 % du budget

Ceci s'explique par le retard des travaux de la mairie et de la Basse Cour.

Compte tenu de la baisse des taux, 3 prêts à échéance 2024 et 2025 vont être renégociés avec le crédit agricole.

Monsieur Laurent Laroche a rendez vous Samedi 13 septembre à 10 H avec les représentants du CRCA.

Un futur emprunt pour les travaux de la mairie va être également négocié.

Suite à l'évolution des travaux de la mairie, de nouvelles demandes de subventions doivent être envisagées. Alain Nevière soulève la question des réserves parlementaires. Il faut attendre les élections sénatoriales.

Urbanisme

Paul Jeanneau demande la création d'une commission « urbanisme » (3 ou 4 personnes), pour les travaux, le conseil est d'accord, les membres de la commission sont les suivants :

MM : Laurent Laroche, Alain Nevière, Paul Jeanneau, Stéphane Léonard,

Mmes : Laurence Baritaud, Suzanne Marchand

Questions diverses :

Laurent Laroche informe que le 2 octobre, la direction départementales des finances publiques organise à le Blanc une réunion d'information à destination des élus locaux du département sur la valeur locative des bâtiments professionnels. S'y rendront Laurent Laroche et Laurence Baritaud.

Une conférence/débat aura lieu à Ciron le jeudi 18 septembre à 14 H sur la prévention du vieillissement 55/60 ans. Suzanne Marchand y assistera.

La commune de Bélâbre a été sollicitée pour participer à l'organisation des Foulées du Parc en juin 2015 (300 à 400 enfants, 30 encadrants). Laurent Laroche se renseignera sur ce sujet.

Jacques Martinaud doit se rendre à une réunion des commerçants artisans forains à Châteauroux le 14 septembre pour la mise en place de marchés locaux.

Paul Jeanneau rappelle qu'il avait été envisagé d'accueillir les nouveaux arrivants à Bélâbre. Compte tenu de l'arrivée d'un nouveau gendarme, du départ en retraite de Michèle Pinard et de la fin du contrat de Bruno Vacelet, un pot sera organisé fin septembre. Une date sera programmée.

Vincent Manteau demande si l'on peut créer un forum des associations. En 2015 la commission vie associative peut prendre le projet en main.

Paul Jeanneau évoque la possibilité d'avoir une borne de recharge pour les véhicules électriques à l'occasion des travaux de la nouvelle mairie. Le projet doit être déposé fin septembre. Le Conseil vote à l'unanimité ce projet .

Info

Le SDEI est candidat à la reprise de la DDT avec coût sur l'urbanisme. Les CDC de plus de 20 000 habitants vont prendre la gestion et l'instruction des permis de construire pour les communes adhérentes.

Assainissement

Paul Jeanneau informe qu'une demande de raccordement à l'assainissement d'une maison aux Jansons a soulevé le problème « de qui paie quoi ? » le projet de 70 m de canalisation est passé à 15 m après modification d'orientation des travaux. Voir les coûts de raccordement et forfait. Accord du conseil pour faire les travaux. Une taxe de raccordement d'un montant de 250 E doit être facturée à chaque demande de raccordement.

Un document « de demande de raccordement au réseau d'assainissement » devra être élaboré.

Paul Jeanneau demande qu'un article soit inséré dans le trait d'union afin d'informer la population sur le fait qu'il incombe aux propriétaires d'entretenir leurs haies et arbres ainsi que leurs entrées de champs. Il en appelle au civisme de chacun.

Paul Jeanneau rappelle que Patrice Pain avait demandé que la main courante du stade soit nettoyée, ce travail a été effectué par la société sportive.

La commission vie associative doit travailler sur la réalisation d'un imprimé permettant à chaque association de faire figurer son bilan et de justifier leur demande de subvention.

Sabine Lescure a demandé à travailler le mercredi matin au lieu du samedi matin. Le conseil après avoir procédé à un vote à bulletin secret décide par 9 voix pour, 0 5 contre et 1 blanc que la mairie sera dorénavant fermée le samedi matin.

Marie Jeanne Maillochon signale qu'elle a demandé au SYMCTOM l'installation d'un conteneur pour les sacs à ordures ménagères au Peu Rôti suite aux dégradations faites par les animaux.

Mr Laurent Laroche a rencontré le Vice Président suite à cette demande et à la demande d'autres propriétaires, il tiendra le conseil informé des suites données à ce dossier.

Paul Jeanneau demande si le lotissement est toujours d'actualité. Laurent Laroche signale que ce n'est pas à l'ordre du jour, d'autres sujets sont prioritaires (travaux de la mairie, la Basse Cour, réfection des trottoirs). Il y aurait actuellement 18 terrains à vendre hors lotissement.

Alain Nevière informe que le syndicat des eaux de Fontgombault a sorti une liste d'impayés qui, pour Bêlâbre, représente 20 000 €. Cette somme est à réactualiser car depuis, des règlements ont été versés. Pour le restant dû, des rendez vous avec les personnes en difficulté vont être pris. Cette mesure est à rapprocher du travail effectué par Suzanne Marchand sur les loyers impayés.

Laurent Laroche signale que Jean Etienne Taillebourg se plaint d'une très faible pression d'eau dans sa maison située rue Anatole France. La remise en état de la rue programmée pour mars, mais non encore réalisée, a retardé l'intervention du syndicat des eaux, mais celui-ci serait prêt à faire le nécessaire dès à présent.

Laurence Baritaud a représenté la Commune lors de la commémoration de la grande guerre qui s'est tenue samedi 6 septembre.

Prochaine réunion de conseil le lundi 20 octobre 2014

Réunion de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin le 30 septembre à Chaillac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 10